



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/966

S/17665

3 décembre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Points 94 et 101 de l'ordre du jour

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE
DISCRIMINATION RACIALE

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES
D'INTOLERANCE RELIGIEUSE

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 2 décembre 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Je voudrais attirer votre attention sur un incident qui s'est produit récemment à l'Organisation des Nations Unies.

Au cours des délibérations de la Troisième Commission, le 25 novembre 1985, le représentant de Bahreïn a repris à son compte la calomnie qui remonte au Moyen Age et selon laquelle les Juifs auraient tué Jésus-Christ. Avec cet acte effronté d'antisémitisme 1/, Bahreïn s'est associé aux forces de l'obscurantisme. Il a injecté dans les débats de la Troisième Commission l'accusation antisémite la plus vile des deux derniers millénaires. De plus, il a choisi d'injecter cette incitation à la haine raciale et religieuse dans une discussion portant précisément sur l'élimination de l'intolérance raciale et religieuse.

Une fois de plus, Israël demande à l'Organisation des Nations Unies et, dans ce cas, à la Troisième Commission en particulier, de prendre des mesures pour mettre fin à ce type de comportement choquant.

1/ Les termes "anti-Semitism", "anti-Semite" et "anti-Semitic" sont utilisés dans la version originale de la présente lettre dans leur acception habituelle d'hostilité à l'égard des Juifs (voir The Concise Oxford Dictionary of Current English).

A/40/966
S/17665
Français
Page 2

Je vous prie de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 94 et 101 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Benjamin NETANYAHU

